

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 24 février 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

02 février 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

24 février 2022

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Christophe THORIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°08.2022

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Mission obligatoire –
Concours/Examens –
Organisation des concours et
examens professionnels –
Calendrier prévisionnel
2022/2024 – Modification**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée.
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé.

Anne-Marie THEVENET a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration, qu'au regard de ses missions obligatoires, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) est amené à organiser des concours et examens professionnels.

A ce titre, un calendrier prévisionnel pluriannuel des concours et examens est établi en collaboration avec les Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire, le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne, et les Centres Interdépartementaux de Gestion de la Grande et Petite Couronne de la Région d'Ile de France.

Pour rappel, par délibération n° 32.2021 du 27 mai 2021, le calendrier prévisionnel était le suivant :

Epreuves 2022 :

- Concours d'infirmier en soins généraux de classe normale
- Concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe

Epreuves 2023 :

- Concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- Concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Epreuves 2024 :

- Examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)
- Examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)

Au regard de ce calendrier prévisionnel, le Président fait part :

- de la sollicitation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG 37) auprès du CDG 41 pour lui transférer, pour des raisons de fonctionnement interne, l'organisation de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) ;
- du caractère incertain de l'organisation du concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe, en attente de parution de décret. De plus, compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires, l'intitulé de ce concours devrait être : « Concours d'aide-soignant territorial »

Le nouveau calendrier prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

Epreuves 2022 :

- Concours d'infirmier en soins généraux de classe normale
- Examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)
- Concours d'aide-soignant territorial (en attente de décret)

Epreuves 2023 :

- Concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- Concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Epreuves 2024 :

- Examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)
- Examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ou son représentant, à engager, au regard du calendrier prévisionnel pluriannuel 2022/2024, les procédures d'organisation des concours et examens professionnels,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ou son représentant, à signer les conventions relatives à l'organisation de ces concours et examens professionnels et toutes pièces s'y rapportant,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ou son représentant, à signer toutes les conventions relatives à la fourniture de sujets nationaux pour ces concours et examens professionnels,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 3 mars 2022
Exécutoire le : 3 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 24 février 2022

Le Président

Eric MARTELLIERE

